



Formulaire de demande d'adhésion

Saison 2022 - 2023

Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)-N° 054075

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Profession :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Adresse mail obligatoire :@

Numéro de téléphone (fixe ou portable) :

La licence est transmise par la Fédération Française d'Athlétisme uniquement par courrier

Athlé compétition	130 € (*)
Athlé running	110 € (*)
Dirigeant	55 € (*)

Entourez votre cas personnel

- (*)
- remise de 10 € par adhésion pour chaque membre d'un couple
 - remise de 20 € sur l'adhésion 2022 - 2023 à partir du 1^{er} janvier 2023
 - Lycéens et Etudiants : 60 € pour une licence running et 80 € pour une licence compétition

Pour être enregistré, le dossier d'inscription doit comprendre **obligatoirement** ce bulletin rempli et signé, le certificat médical (ou avoir rempli le questionnaire de santé sur son espace personnel du site de la FFA) et le chèque de règlement libellé à l'ordre du CAN Saint Max. Il y a possibilité de régler par virement bancaire (demander ou consulter sur le groupe facebook le RIB).

Le

Signature :

La loi informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978)

Chaque adhérent au CAN Saint-Max dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. **Si vous ne le souhaitez pas, veuillez en aviser le président du CAN Saint-Max.**

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de La SAUVEGARDE, assureur :

-Au CAN Saint-Max : une assurance Responsabilité Civile. Cette assurance est prise automatiquement lors de l'enregistrement de la licence.

-Aux Licenciés du CAN Saint-Max : une assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme, au prix de 0,67 euro (cette assurance est automatiquement souscrite lors de l'enregistrement de la licence).

Ces deux assurances sont incluses dans le montant de l'adhésion

L'adhérent au CAN Saint-Max déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives aux assurances exposées ci-dessus et des garanties optionnelles (options 1 et 2) complémentaires consultables sur le site www.athle.fr, rubrique assurance.

Remarque : ce document d'information vous est transmis en Pdf avec votre licence FFA.

Droit à l'image : Chaque adhérent autorise le CAN Saint-Max à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club à l'exclusion de toutes utilisations à titre commercial. Cette autorisation est donnée pour une durée de 4 ans uniquement pour la France. **Si vous ne le souhaitez pas, veuillez en aviser le président du CAN Saint-Max.**

